

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent dix-neuf, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département mil
 le domicilié à du mois d département
 d fils domicilié à d département
 N.º d et de

Et d
 âgée de ans, née à département d
 le du mois d mil fille domiciliée d
 à département d
 domiciliée à département d
 et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d domicilié à
 département d âgé de profession d
 D domicilié à département
 d âgé de profession d
 D domicilié à département
 d âgé de profession d
 Et d domicilié à département
 d âgé de profession d

Après quoi, moi
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent dix-neuf, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département mil
 le domicilié à du mois d département
 d fils domicilié à d département
 N.º d et de

Et d
 âgée de ans, née à département d
 le du mois d mil fille domiciliée d
 à département d
 domiciliée à département d
 et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence de domicilié à
 département d âgé de profession d
 D domicilié à département
 d âgé de profession d
 D domicilié à département
 d âgé de profession d
 Et d domicilié à département
 d âgé de profession d

Après quoi, moi
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte,
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,